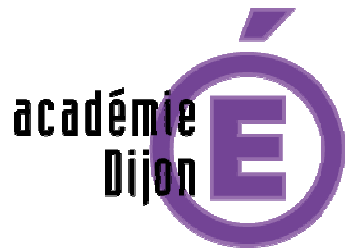


CAFFA

Formation et certification

4 octobre 2016

Information et questions Certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



R. BATOIS-LOCATELLI
E. LANG-RIPERT
C. VALTAT,

www.ac-dijon.fr



Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015

Le décret du 20 juillet institue une **certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)**, exigée des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré.

Les conditions d'inscription

La certification est délivrée

- à l'issue d'un examen ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI,
- et justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services accomplis de manière discontinue ou à temps partiel dans :
 - un EPLE
 - une unité spéciale d'enseignement
 - une école supérieure du professorat (ESPE)
 - ...

Sont également pris en compte les services effectués, dans les mêmes conditions, hors du territoire national.



Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

- se déroule sur deux ans
- et comprend une épreuve d'admissibilité* et deux épreuves d'admission.
- Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité. Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation.
- Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise et se prépare aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules prévus dans le cadre du plan académique de formation.

** **NB : mesures transitoires** : pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, les personnels enseignants et d'éducation confirmés dans les fonctions de formateur d'enseignants du second degré et de formateur de conseillers principaux d'éducation, sans discontinuer pendant trois années à la date de la prise d'effet du décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 et proposés par le recteur sur avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'éducation nationale du second degré de l'enseignement technique et de l'enseignement général, sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans les conditions prévues à l'article 3. En sont également dispensés les enseignants du second degré exerçant la fonction de conseiller pédagogique départemental pour l'éducation physique et sportive auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale.*

Épreuve d'admissibilité :

- un entretien de 45 minutes avec le jury (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) à l'appui du dossier fourni par le candidat, constitué d'un rapport d'activité de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'évaluation administrative et pédagogique.

Épreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves :

- **une épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat (analyse de pratique ou animation d'une action de formation)** suivie d'un entretien

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien

- **un mémoire professionnel (20-30p hors annexes) et sa soutenance.** C'est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Calendrier prévisionnel

INSCRIPTIONS	Du jeudi 15 septembre au lundi 17 octobre 2016 (cachet de la poste faisant foi)
ADMISSIBILITÉ	
Dépôt rapport d'activité ⇒ rapport d'activité en cinq exemplaires + rapports d'évaluation (administrative et pédagogique)	Au plus tard le lundi 3 avril 2017 (envoi en recommandé, cachet de la poste faisant foi)
Épreuve d'admissibilité jury (xx candidats) Entretien (45 min/cdt)	Du mercredi 3 mai au mercredi 31 mai 2017
Délibération jury d'admissibilité	Mercredi 31 mai 2017
ADMISSION	
Candidats déclarés admissibles en 2016 : Transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle ⇒ analyse de pratique ou animation d'une action de formation	Mercredi 14 décembre 2016
Dépôt mémoire (6 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB)	Au plus tard le lundi 13 février 2017 (envoi en recommandé, cachet de la poste faisant foi)
Épreuve d'admission examinateurs (xx cdt) 1 ^{ère} épreuve : Epreuve de pratique professionnelle Durée : 60 à 90 minutes par cdt	Du lundi 23 janvier au jeudi 16 février 2017
Épreuve d'admission jury avec examinateurs (xx candidats) 2 ^{ème} épreuve Entretien mémoire (45min/cdt)	Du lundi 13 mars au jeudi 13 avril 2017



CAFFA – L'épreuve d'admissibilité



Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :
1 - Très insuffisant, 2 – Insuffisant, 3 – Satisfaisant, 4 - Très satisfaisant

Le rapport d'activité

Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées

Qualité formelle du rapport d'activité

Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques

Intérêt du dispositif expérimenté

Traitement, analyse et interprétation des données recueillies

L'entretien

Qualité de la communication

Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)

Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Mise en perspective, projection dans le métier de formateur

L'admission repose sur deux épreuves :

Epreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien

1. L'analyse de pratique

ou

2. L'animation d'une action de formation

Le mémoire professionnel et sa soutenance

Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :

1 - Très insuffisant, 2 – Insuffisant, 3 – Satisfaisant, 4 - Très satisfaisant

1. L'analyse de pratique – l'entretien du candidat avec le stagiaire

Qualité de l'analyse de la séance

Dialogue constructif

Remarques hiérarchisées

Conseils pertinents et opérationnels

Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

L'entretien du candidat avec le jury

Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire

Justification des choix opérés

Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire



Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :
1 - Très insuffisant, 2 – Insuffisant, 3 – Satisfaisant, 4 - Très satisfaisant

2. Animation d'une action de formation par le candidat

Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés

Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice

Capacité à accompagner un collectif professionnel

Qualité de l'animation et des interactions

Utilité des supports et des outils mobilisés

L'entretien du candidat avec le jury

Analyse distanciée de l'action de formation

Justification des choix opérés

Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée

Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel

CAFFA – Le mémoire professionnel et sa soutenance

Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :
1 - Très insuffisant, 2 – Insuffisant, 3 – Satisfaisant, 4 - Très satisfaisant

Le mémoire

Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées

Qualité formelle du mémoire

Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques

Intérêt du dispositif expérimenté

Traitement, analyse et interprétation des données recueillies

La soutenance

Qualité de la communication

Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)

Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Mise en perspective, projection dans le métier de formateur

La formation prévue avec l'ESPE

Un accompagnement, la formation à l'ESPE :

Préparation FA1 admissibilité : 3 journées (*prépa dossier CAFFA et entretien*)

Mercredi 23 novembre : observation et entretien de formation en visite

mardi 13 décembre : préparation dossier 1 et visite

vendredi 10 février : préparation entretien dossier

Préparation FA2 admission : 4 journées (*préparation aux épreuves CAFFA avec mémoire et Analyse pratique et formation*)

jeudi 6 octobre : formation d'adultes, ingénierie et mémoire 1

lundi 21 novembre : visite entretien et préparation mémoire 2

mardi 10 janvier : visite formation et préparation mémoires 3

vendredi 10 mars : accompagnement et préparation mémoire 4

l'espace académique dédié <http://www.ac-dijon.fr/cid95469/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique.html>